



SOCOTEC BELGIUM ASBL

NI- 2608

Nr 2006				
Rapport, d'inspection ; Installation électrique domestique BT / TBT existante				
Nº do rapport . 97/4/-90//0/				
Concerne : Contrôle dans le cadre d'une vente Contrôle périodique				
Concerne : Contrôle dans le cadré d'une vente contrôle périodique Type d'habitation a maison appartement autres : Code EAN de l'installation : Code EAN de l'ins				
Demandeur: Cutibleer the de le 1/2 come	170	SOKK	416	
Personne sur place :	111			
Adresse de la visite: He e 9 Di Sou, 67 - 484	w/a	PRev.	RADI	
Date de visite : 03/09/1/ Date d'émission : 03/09/1/ Références cli	ent :	No		
Référentiel réglementaire : RGIE art. □ 271 🛣 276 bis et dérogations 🗗 271 bis □ 278				
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11				
Description de l'installation visitée :			_	
Tension d'utilisation :	ment:	> A	2	
□3N400 V □3x230V ☑2x230V □ 1N400V Nombre de tableaux : ✓ no	mbre de circ	uits terminau	x: 3	
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :				
Description	En ordre	Pas en	n.a. ou	
		ordre	dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation		X		
Etat du matériel électrique installé	X			
Mesures de protection contre les contacts directs		7		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des				
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test		1		
Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé		4		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la		\sim		
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		~		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	-	<u> </u>	-	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle		<i>v</i>	1	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations		7		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :7, 33 MΩ	X	17		
Résistance de dispersion de la prise de terre :	lual de l'agen	+ SOCOTEC I	ELCIUM achi	
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.				
Manquements / Notes :		Television and		
Veil ANNEXe				
,				
Conclusion:				
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer				
dans le détai prescrit par la réglementation en vigueur.				
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à				
exécuter par le même organisme après mise en conformité pau terme de 18 mois après signature de l'acte de				
vente.				
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.				
par le meme org ani sme en vue de co mp ieter le dossier.			- 17	

Nom et visa du demandeur pour réception :

SOCOTEC BELGIUM ASBI - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vináve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél.: + 32(0) 4 234 17 00 - Fax: +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be

CUFFARO Domenico

Nom et visa de l'inspecteur : Pour SOCOTEC BELGIUM ASE



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N : 1251 23/1(0903)	
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre. Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits	
suivants : enc per per per . Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : Cofficil.	
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :	
☑Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :	
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :	
☐ II ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :	
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants : Complet Sous Complet Le Complet .	
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: cu Sille florence de flan electrique de l'istablishe de l'assert allabin de sette ou neur de Tene. Il Absence de section neur de Tene. Il Sen les prise de Courant prom premier de proches de l'astablishe Tene, il est l'astablishe de l'astablishe	

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be